



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8847<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 août 2021, à 10 h 20

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Shringla . . . . .	(Inde)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Estonie . . . . .	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gasri
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Kenya . . . . .	M. Kiboino
	Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
	Niger . . . . .	M. Aougi
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Miguel
	Tunisie . . . . .	M. Ladeb
	Viet Nam . . . . .	M <sup>me</sup> Tra Phuong Nguyen

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Plus de trois mois se sont écoulés depuis l'escalade meurtrière entre Israël et les militants à Gaza, et la situation reste tendue. En conséquence, l'ONU continue de dialoguer avec toutes les parties afin de maintenir le calme et de fournir une aide urgente aux résidents de Gaza.

Le 19 août, l'État du Qatar a annoncé qu'il apporterait une contribution de 40 millions de dollars sur quatre mois à l'ONU afin de fournir une aide financière à environ 100 000 familles dans le besoin à Gaza. Je me félicite que le Qatar contribue au soutien apporté aux familles vulnérables, en sus des 10 millions de dollars par mois qu'il fournit déjà au programme du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin d'alimenter la centrale électrique de Gaza en carburant. Ces deux efforts conjugués sont essentiels en vue d'améliorer la situation socioéconomique et humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza.

Cet appui a fait suite à l'appel humanitaire lancé par l'ONU en mai et à son appel adressé à la communauté internationale durant la réunion technique du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en juillet afin qu'elle collabore avec l'Autorité palestinienne et l'ONU à la mise en œuvre d'un programme robuste d'aide humanitaire et de relèvement pour la bande de Gaza, élaboré en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne. Alors que l'ONU est sur le point de mettre en œuvre le programme d'aide financière aux familles dans le besoin, je tiens à remercier le Gouvernement qatarien de son appui généreux à ces programmes, et l'Autorité palestinienne de les soutenir.

En outre, environ 45 millions de dollars sur les 95 millions de dollars demandés ont été levés en réponse à l'appel humanitaire éclair lancé par l'ONU, et presque 55 millions de dollars supplémentaires ont été mobilisés pour appuyer l'action humanitaire de manière plus globale. Je remercie de nouveau les donateurs de leur appui généreux, et je réitère qu'il faut d'urgence que de nouvelles contributions soient versées.

S'agissant du niveau persistant de violence dans l'ensemble du territoire palestinien occupé durant la période considérée, à Gaza, des militants ont lancé des ballons incendiaires à de multiples occasions ainsi qu'une roquette en direction d'Israël. Cette roquette a été interceptée sans causer de dommages, mais les ballons ont provoqué plusieurs incendies dans des zones environnantes de la bande de Gaza. En représailles, les Forces de défense israéliennes ont tiré quelque 37 missiles contre des cibles du Hamas, provoquant des dégâts mais ne faisant aucun blessé.

Les tensions le long de la clôture de Gaza ont atteint un paroxysme le 21 août, lorsque des centaines de Palestiniens ont participé à une manifestation organisée par des factions palestiniennes. Durant cette manifestation, des centaines de personnes se sont approchées de la barrière de sécurité et ont jeté des pierres et, semble-t-il, des engins explosifs improvisés, en direction du personnel de sécurité israélien. Les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur les manifestants palestiniens, blessant 51 Palestiniens, parmi lesquels 25 enfants, dont une grande majorité à balles réelles. Un palestinien et un jeune palestinien âgé de 12 ans ont succombé à leurs blessures. Un soldat israélien a été blessé par balle par un Palestinien et a succombé à ses blessures. Ce soir-là, en représailles, Israël a effectué six frappes aériennes contre des sites qu'il prétend appartenir au Hamas à Gaza.

Le 25 août, une autre manifestation organisée près de la barrière de sécurité à l'est de Khan Younés a provoqué de nouveaux affrontements entre des Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes. Quatorze Palestiniens ont été blessés, dont cinq par des tirs à balles réelles.

Je réitère que les enfants ne doivent jamais être pris pour cible ou mis en danger, et j'appelle toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter toute provocation le long de la barrière et à faire en sorte que les manifestations restent pacifiques.

En Cisjordanie occupée, les affrontements, les attaques, les opérations de perquisition et d'arrestation, notamment en zone A, et d'autres incidents ont provoqué la mort de neuf Palestiniens, dont deux enfants, et fait plus de 280 blessés palestiniens, y compris par des tirs à balles réelles ou, dans la grande majorité des cas, par des tirs de balles en caoutchouc. Un membre des forces de sécurité israéliennes a été blessé durant ces événements.

Des affrontements presque quotidiens près du village de Beïta, dans le nord de la Cisjordanie, ont eu lieu en marge des manifestations contre l'implantation sauvage voisine d'Evyatar, qui est contrôlée par les forces de sécurité israéliennes à la suite du départ des colons en juillet. Durant plus de 100 jours de manifestations, sept Palestiniens ont été tués et 972 ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes, et un mort et 226 blessés ont été recensés au cours de la période considérée.

Le 27 juillet, un palestinien a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes près de Beïta. Selon les forces israéliennes, cet homme avançait en direction de soldats israéliens avec un objet suspect et avait désobéi aux tirs de sommation. L'homme, qui serait un technicien de l'eau, a été vu sur une vidéo avec une clef serre-tube à la main près d'une pompe à eau peu avant d'être abattu. Les autorités israéliennes ont déclaré avoir ouvert une enquête. Le 6 août, un autre Palestinien a été tué par des tirs à balles réelles au cours d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes à Beïta.

Le 28 juillet, un Palestinien de 11 ans a été tué à Beït Oumar après que les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur la voiture dans laquelle il se trouvait avec son père et ses frères et sœurs. Les autorités israéliennes ont ouvert une enquête. Le lendemain, au cours d'affrontements pendant les funérailles du garçon, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien de 20 ans.

Le 3 août, six Palestiniens ont été blessés au cours d'un échange de tirs avec les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine, dans la zone A de la Cisjordanie, dont un homme de 25 ans qui a succombé à ses blessures. Le 16 août, quatre Palestiniens ont été tués et un autre a été blessé par des balles réelles durant un échange de feu avec les forces de sécurité israéliennes au cours d'une perquisition israélienne dans le camp.

Le 24 août, les forces israéliennes ont tué à balles réelles un jeune garçon de 15 ans durant une opération d'arrestation dans le camp de réfugiés de Balata,

à Naplouse. Selon les autorités israéliennes, le garçon menaçait de jeter un gros objet contre les forces de sécurité israéliennes. Des témoins contestent toutefois cette version des faits et affirment que le garçon a été abattu d'une balle dans la tête par des membres des forces de sécurité israéliennes qui se trouvaient à une certaine distance.

Au cours de la période considérée, six Palestiniens, dont une femme et un enfant, ont été blessés dans cinq incidents violents impliquant des colons israéliens. Les Palestiniens ont mené des attaques contre des colons et d'autres civils israéliens, faisant cinq blessés et causant des dégâts matériels.

Le 17 août, un jeune Palestinien de 15 ans a été attaqué dans le nord de la Cisjordanie par un groupe de colons israéliens qui l'a enlevé, l'a attaché à un arbre et l'a roué de coups, coupé et brûlé. Le garçon, qui a perdu connaissance, a finalement été remis à une ambulance palestinienne. Je suis profondément troublé par cet acte odieux, et j'attends des autorités israéliennes qu'elles mènent une enquête rapide, approfondie et transparente et qu'elles veillent à ce que les responsables rendent des comptes.

Je suis préoccupé par les pertes tragiques en vies humaines et les blessés graves que l'on continue de déplorer dans le territoire palestinien occupé. Je note que la violence des colons contre les civils palestiniens est récurrente dans mes rapports au Conseil. De nouvelles mesures doivent être prises pour qu'Israël s'acquitte de son obligation de protéger les civils palestiniens de la violence, y compris celle perpétrée par des colons israéliens, d'enquêter sur ces attaques et d'en traduire les auteurs en justice. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies.

Un incident inquiétant s'est produit le 14 août dans le cadre des manifestations à Beïta, lorsque des Palestiniens ont mis le feu à une étoile de David contenant l'image d'une croix gammée. De telles manifestations d'antisémitisme sont inacceptables. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute incitation et de toute acte de provocation.

Au cours de la période considérée, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme palestiniens ont continué de se voir imposer des restrictions à leurs libertés d'expression, de réunion et d'association. Le 29 juillet, les forces de sécurité

israéliennes auraient effectué des perquisitions dans les bureaux du Bisan Center for Research and Development et de Defence for Children International-Palestine à Ramallah et confisqué du matériel. Le 21 août, les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté 23 personnes à Ramallah pour leur participation à une manifestation pourtant prévue, la majorité d'entre elles avant même qu'elle ne débute. Plusieurs des personnes arrêtées étaient des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des journalistes et des militants politiques bien connus. Toutes les personnes détenues ont ensuite été libérées.

Je demande à Israël de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le droit à la liberté d'association et de veiller à ce que les organisations de défense des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé soient protégées contre toute mesure arbitraire. J'exhorte également l'Autorité palestinienne à cesser immédiatement d'arrêter les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les militants pour des motifs qui portent atteinte à l'exercice de la liberté d'expression.

Les démolitions et les confiscations de maisons et d'autres structures palestiniennes par Israël se sont poursuivies tout au long de la période considérée. Dans l'ensemble, les autorités israéliennes ont démolit, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 81 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et 22 à Jérusalem-Est, ce qui a provoqué le déplacement de 165 Palestiniens, dont 33 femmes et 98 enfants. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens. Le 4 août, 17 structures ont été saisies dans le village bédouin d'Ibziq, dans la vallée du Jourdain, entraînant le déplacement de 27 personnes, dont 19 enfants. Ces confiscations ont été justifiées par l'emplacement du village dans une « zone de tir » déclarée par Israël.

Le 2 août, la Cour suprême d'Israël a tenu une audience pour examiner une demande d'appel déposée par quatre familles palestiniennes menacées d'expulsion dans le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est. Les juges ont proposé un compromis, qui n'a pas été accepté, et l'audience a été reportée sine die. Le 15 août, la Cour suprême a reporté l'expulsion de plusieurs autres familles palestiniennes vivant dans le même quartier de Cheik Jarrah, dans l'attente d'une décision sur leur demande d'appel de la décision d'expulsion. Le 11 août, le tribunal des affaires locales de Jérusalem a gelé la démolition de plusieurs dizaines de structures dans

l'arrondissement de Boustan du quartier de Silwan jusqu'au 10 février 2022, en attendant le résultat des discussions de planification en cours. Je demande instamment à Israël de mettre fin aux démolitions et aux saisies de biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

Pour en revenir à la situation à Gaza, je constate un assouplissement progressif et partiel des restrictions d'accès par les autorités israéliennes. Le 29 juillet, la zone de pêche a de nouveau été étendue à 12 milles nautiques après avoir été restreinte pendant quatre jours en réponse au lancement de ballons incendiaires sur Israël depuis la bande de Gaza. Les 13 et 26 août, les autorités israéliennes ont annoncé un nouvel assouplissement des restrictions à l'importation et à l'exportation. Pour la première fois en 18 mois, des permis seront accordés à 2 000 commerçants palestiniens et 350 entrepreneurs pour passer de Gaza en Israël.

Si quelque 6 000 camions, notamment de matériaux de construction, de produits alimentaires et non alimentaires et de carburant, sont entrés dans la bande de Gaza par Kerem Shalom, le volume des échanges reste inférieur aux niveaux d'avant l'embrasement. Le 23 août, pour la première fois depuis plus de six mois, les autorités égyptiennes ont fermé le point de passage de Rafah à toute circulation, avant de le rouvrir complètement le 29 août.

Si la circulation et l'accès à l'intérieur et à l'extérieur de Gaza doivent être encore améliorés, aucune aide humanitaire ou économique ne permettra à elle seule de surmonter les difficultés auxquels Gaza est confrontée. L'approche graduelle actuellement mise en œuvre est une opération d'attente et non une marche à suivre stratégique ni une solution pour la population de Gaza. Gaza a besoin de solutions politiques qui verront la levée complète des bouclages israéliens, conformément à la résolution 1860 (2009), ainsi que le retour d'un Gouvernement palestinien légitime à Gaza et la création d'un État palestinien indépendant et souverain dont Gaza fait partie intégrante. Le Hamas et les autres groupes armés doivent également cesser de lancer des engins incendiaires, des roquettes et des mortiers et mettre fin à la montée en puissance des éléments radicaux.

À la suite de la prise de contrôle, par le Hamas, d'une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Office a réaffirmé, dans une déclaration publiée le 11 août, que ses installations

étaient inviolables en tout temps. L'Office a protesté contre cette prise de contrôle et condamné avec la plus grande fermeté la présence et l'utilisation potentielle de structures sous ses locaux, notamment des tunnels. Bien que le Hamas ait par la suite évacué l'école, de telles actions portent atteinte à l'inviolabilité et à la neutralité des locaux de l'UNRWA et compromettent la rentrée scolaire des enfants en toute sécurité. L'UNRWA et le Service de la lutte antimines de l'ONU s'emploient à éliminer au plus vite le reliquat des engins non explosés.

La situation financière de l'Autorité palestinienne reste précaire. Certes, Israël procède régulièrement au transfert mensuel des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne, mais il continue de déduire un montant équivalent à ce qui est calculé comme étant versé par l'Autorité aux familles des prisonniers et des martyrs. Ces déductions, de même que de nombreuses autres déperditions fiscales, font qu'il est de plus en plus difficile pour l'Autorité palestinienne de couvrir ses dépenses minimales, notamment les traitements des fonctionnaires et le versement des aides sociales aux ménages nécessiteux. J'exhorte les Israéliens et les Palestiniens à sortir de l'impasse concernant le mécanisme de versement aux familles des prisonniers et autres déperditions fiscales, et j'appelle les donateurs à apporter un soutien financier urgent à l'Autorité palestinienne.

Sur une note positive, le 29 juillet, les Ministres israéliens de la santé et de la protection de l'environnement ont rencontré leurs homologues palestiniens pour la première fois depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un dialogue accru entre responsables israéliens et palestiniens. Hier, 29 août, le Ministre israélien de la défense, Benny Gantz, a rencontré le Président Abbas à Ramallah, où ils ont discuté de la politique de sécurité et des questions économiques, entre autres aspects de la relation israélo-palestinienne. Il s'agissait de la rencontre au plus haut niveau entre les deux parties depuis la formation de l'actuel Gouvernement israélien. Je me félicite de ce dialogue et j'encourage à davantage d'échanges au niveau ministériel, notamment pour promouvoir la coopération financière et économique. J'espère que, grâce à ces contacts, les parties seront en mesure d'avancer sur les points non résolus, notamment les questions politiques et celles liées à la mise en œuvre des accords conclus par les parties.

Le 27 août, le Premier Ministre israélien, M. Bennett, a rencontré le Président des États-Unis, M. Biden. Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur les efforts visant à faire progresser la paix, la sécurité et

la prospérité pour les Israéliens et les Palestiniens, et ont réaffirmé l'importance des partenariats historiques entre Israël et l'Égypte et la Jordanie, ainsi que du développement des relations entre Israël et ses voisins arabes.

Pour ce qui est de la région, au Liban, le processus de formation d'un gouvernement n'a pas encore donné lieu à des progrès tangibles. La levée des subventions sur les combustibles, le 11 août, a exacerbé les pénuries de carburant, entraînant une perturbation généralisée de la prestation de services. La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) reste tendue après que des roquettes ont été tirées depuis le Liban en direction d'Israël les 4 et 6 août, ce dernier cas ayant été revendiqué par le Hezbollah. Par deux fois, Israël a répondu par des tirs d'artillerie, ainsi que, le 5 août, par des frappes aériennes dans le Sud-Liban. La FINUL reste en contact avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes pour désamorcer les tensions.

Concernant le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie tient globalement, malgré une situation toujours instable et la poursuite des violations, par les parties, de l'Accord sur le dégagement. Le 17 août, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a observé des projectiles tirés de l'ouest en direction du nord-est par rapport à leurs positions, ainsi que de fortes explosions dans le secteur bravo. La FNUOD continue de constater que du personnel et du matériel militaire non autorisés sont présents dans la zone de séparation.

Enfin, des changements tangibles sont nécessaires sur le terrain, en particulier pour les personnes vivant en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza.

Je reste extrêmement préoccupé par la situation financière désastreuse dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, et au sujet de sa capacité à résister aux crises budgétaire et sanitaire en cours. Tous les Palestiniens risquent d'en être affectés. Il est impératif que l'Autorité palestinienne soit habilitée à exercer ses responsabilités dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris s'agissant de la reconstruction de la bande de Gaza.

Le Comité spécial de liaison reste le mécanisme établi par lequel les parties et les donateurs peuvent aborder les questions pertinentes relatives à la situation économique et au renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne. La prochaine réunion du Comité

pourra réfléchir à la manière dont les questions en suspens peuvent être traitées par les parties, avec l'appui des donateurs et de l'ONU.

Je pense également qu'aucune mesure positive et porteuse d'espoir ne doit être négligée et que, malgré les formidables défis, nous devons contribuer à donner un élan à la reprise du dialogue.

Cela étant, des efforts politiques sérieux sont nécessaires pour revenir à des négociations constructives propres à aborder toutes les questions relatives au statut final, à aboutir à une fin négociée de l'occupation et à concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords signés. Dans l'intervalle, les deux parties doivent respecter les accords conclus et s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de modifier la réalité sur le terrain ou de compromettre la solution des deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire aux affaires extérieures de l'Inde.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé. Je prends acte également de la présence dans la salle des représentants d'Israël et de la Palestine.

Nous sommes préoccupés par la récente escalade dans la bande de Gaza, qui souligne une fois de plus la fragilité du cessez-le-feu et la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes de cette escalade. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions et d'aggraver les conditions de sécurité. Nous prenons acte des efforts déployés par l'ONU et les pays de la région pour éviter que les hostilités ne dégèrent en un nouveau conflit militaire.

Je renouvelle l'appel de l'Inde à transférer de manière régulière et prévisible à Gaza l'aide et d'autres articles nécessaires pour améliorer la situation humanitaire et de faciliter une reconstruction rapide, ainsi qu'à utiliser cette aide de la manière adaptée. Il est important également que la communauté internationale des donateurs soutienne la reconstruction de Gaza par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne. Nous prenons note de l'assouplissement progressif des restrictions à l'entrée des produits de base dans la bande de Gaza et exhortons

les parties à travailler ensemble pour garantir aux Palestiniens un accès rapide à ces secours. Cela créerait des conditions propres à éviter une nouvelle escalade.

L'accord conclu récemment concernant la reprise de l'assistance pécuniaire aux familles palestiniennes nécessiteuses de la bande de Gaza est un fait nouveau important, car cela apportera un soulagement très nécessaire à ces familles. Nous apprécions également à sa juste valeur l'action d'organismes tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial s'agissant d'acheminer une aide essentielle aux Palestiniens dans la bande de Gaza.

La Cisjordanie continue d'être le théâtre d'incidents de violence et d'affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité, les deux parties doivent cesser les actes de provocation. Nous prenons note des progrès réalisés au regard de la contestation en justice de l'expulsion des familles palestiniennes de Cheik Jarrah, et soulignons la nécessité de respecter le statu quo historique à Jérusalem-Est et dans ses quartiers. Nous exhortons également les parties à s'abstenir de mesures unilatérales qui compromettent la viabilité d'une solution à deux États.

Compte tenu de ces préoccupations, la décision prise par Israël d'augmenter le nombre de permis de travail octroyés à des Palestiniens contribuera à renforcer les économies palestinienne et israélienne. Par ailleurs, la reconnaissance des certificats de vaccination contre la maladie à coronavirus délivrés par l'Autorité palestinienne et la facilitation de la circulation de patients entre la bande de Gaza et la Cisjordanie sont également des signes positifs. L'Inde salue toutes les mesures qui améliorent les perspectives de développement socioéconomique du peuple palestinien.

La coopération pour le développement entre l'Inde et la Palestine vise également à réaliser cet objectif. Nous avons contribué à la construction d'écoles et à la création de centres de formation aux technologies de l'information et des communications et de formation professionnelle, d'un parc technologique et d'une presse écrite nationale et nous appuyons plusieurs autres projets communautaires à effet rapide en Palestine.

Les échanges de haut niveau entre Israël et la Palestine contribuent à la création d'un environnement plus favorable à la reprise de négociations de paix

directes. Nous espérons que les négociations entre les deux parties commenceront bientôt, car elles sont la meilleure chance de régler toutes les questions relatives au statut final et de réaliser la solution des deux États. La communauté internationale, et le Quatuor pour le Moyen-Orient en particulier, a un rôle important à jouer dans la relance de ces négociations.

Compte tenu de son engagement ferme et de longue date en faveur de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et mutuellement acceptées, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, l'Inde continuera d'appuyer pleinement tous les efforts visant à relancer le processus de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé et de ses efforts constants dans la région.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par le risque d'escalade dans la région, en particulier à la lumière des récentes provocations, notamment l'utilisation d'engins incendiaires le long de la frontière de Gaza, comme vient de l'expliquer le Coordonnateur spécial. Ces dernières violences ont compliqué davantage l'acheminement des secours humanitaires après les violences survenues en mai. Les États-Unis exhortent les Palestiniens et les Israéliens à s'abstenir de tous les actes ou discours susceptibles d'attiser les tensions et de compromettre davantage la paix fragile qui règne depuis trois mois. Il s'agit notamment de l'incitation à la violence, de compensations offertes à des individus emprisonnés pour avoir commis des actes de terrorisme, de l'annexion de territoires, d'activités de peuplement, d'évictions et de démolitions.

Les États-Unis sont attachés à une solution négociée à deux États. Nous sommes fermement convaincus que les Israéliens et les Palestiniens méritent de vivre dans les mêmes conditions de liberté, de dignité, de sécurité et de prospérité. Les efforts diplomatiques des États-Unis continueront de privilégier des mesures concrètes permettant de faire avancer la réalisation de cette vision dans l'immédiat.

Nous accueillons avec satisfaction l'accord du 19 août entre les États-Unis et le Qatar visant à relancer les activités de fourniture d'aide humanitaire aux habitants de Gaza qui en ont besoin, notamment les 100 000 familles qui recevront une allocation de 100 dollars par mois par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial à partir du mois prochain. Cela permettra à de nombreuses personnes à Gaza d'acheter des denrées alimentaires et d'autres articles nécessaires à leur survie. Nous tenons à remercier le Qatar de sa générosité. Grâce à ces nouvelles dispositions, l'aide parviendra à ceux qui sont le plus dans le besoin et ne sera pas détournée par d'autres parties. S'il est vrai que cette aide permettra de répondre aux besoins essentiels de centaines de milliers de Palestiniens, il reste beaucoup à faire pour faciliter les opérations de secours et le relèvement ainsi que le développement économique à Gaza.

Par conséquent, les États-Unis appellent l'ONU et les États Membres à redoubler d'efforts pour contribuer au relèvement de Gaza, notamment en facilitant un accès régulier et prévisible vers et depuis Gaza, et en mettant en place les garanties nécessaires pour éviter tout détournement. En outre, à la suite de l'annonce par les États-Unis d'une nouvelle contribution de 136 millions de dollars aux opérations d'aide humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la région le mois dernier, les États-Unis exhortent une fois de plus les autres États Membres à prendre des engagements financiers.

Comme l'illustre le retour récent de 290 000 élèves dans les écoles de l'UNRWA à Gaza, les services de l'UNRWA constituent une bouée de sauvetage pour de nombreux réfugiés palestiniens. Nous devons donc œuvrer collectivement pour promouvoir sa capacité à continuer de fournir ses services essentiels, dans la durée. Il faut notamment que les activités de fourniture de l'aide soient plus ciblées et plus efficaces. Dans le même temps, les États-Unis continueront de collaborer avec l'UNRWA et les autres pays donateurs pour renforcer le contrôle et veiller à ce que l'Office incarne les principes de l'ONU, à savoir la tolérance et le respect.

Les États-Unis tiennent également à saluer la visite effectuée par le Ministre des affaires étrangères d'Israël au Maroc ce mois-ci dans le contexte du renforcement des relations diplomatiques entre les deux pays. Nous saluons les efforts visant à normaliser les relations entre Israël, ses voisins et les pays du Moyen-Orient.

Pour terminer, la semaine dernière, l'Ambassadrice Thomas-Greenfield s'est jointe au Président Biden et au Premier Ministre Bennett à l'occasion de leur première rencontre. Celle-ci a été une occasion importante de réitérer notre attachement mutuel à la sécurité d'Israël et à l'instauration d'une paix durable dans la région. Ensemble, nous devons tous œuvrer en faveur de cet engagement commun et faire tout notre possible pour que la paix et la prospérité deviennent une réalité au Moyen-Orient.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je me félicite que vous, Monsieur le Président, présidiez cette importante séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je salue la position ferme de l'Inde en faveur d'un règlement juste, durable et global de la question palestinienne, conformément aux résolutions internationales.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et tous les membres du personnel de l'ONU dans les territoires occupés pour leur action visant à promouvoir les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés et réitérer nos positions en faveur de la nécessité de mettre fin à l'occupation et à ce conflit prolongé. Nous nous réunissons ici de nouveau pour exprimer une fois de plus notre rejet catégorique des politiques de colonisation expansionnistes des autorités d'occupation et de leurs plans visant à annexer des terres, à démolir des maisons, à déplacer des civils palestiniens et à renforcer le blocus de la bande de Gaza, en violation flagrante du droit international et des résolutions contraignantes adoptées par l'ONU.

Malgré les positions internationales qui appuient la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit sur la base des résolutions internationales et des termes de référence adoptés au niveau international en vue de parvenir à un règlement, la Puissance occupante poursuit ses politiques oppressives, dans un contexte d'impunité et de mépris du droit international. Face aux violations flagrantes et persistantes des droits de l'homme et aux tentatives d'imposer un fait accompli dans les territoires palestiniens occupés, la Tunisie appelle une fois de plus la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à assumer pleinement ses responsabilités et à contraindre la Puissance occupante à respecter ses obligations en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du

droit international des droits de l'homme et à mettre fin à ses violations, à ses plans expansionnistes, à ses projets de colonisation et à tout acte unilatéral de nature à aggraver le conflit, à provoquer une nouvelle escalade et à saper toute chance de parvenir à la paix et de rétablir la stabilité et la sécurité dans la région.

Nous appelons une fois de plus au respect du principe de responsabilité pour les violations flagrantes du droit international commises par les autorités d'occupation dans les territoires palestiniens occupés depuis des décennies. Nous réitérons la nécessité de protéger les civils palestiniens contre la violence des colons et les forces d'occupation, leur recours excessif à la force et leurs attaques incessantes.

La situation dans la bande de Gaza reste une source de profonde préoccupation en raison de la poursuite du blocus imposé il y a plus de 14 ans, ainsi que de la détérioration de la situation sur le terrain à plusieurs niveaux, notamment à la suite de la dernière agression israélienne, qui a fait un grand nombre de victimes et causé de graves dommages aux infrastructures et aux biens.

Compte tenu de la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire, nous appelons la communauté internationale à contraindre les autorités d'occupation à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à s'abstenir d'entraver les efforts de reconstruction. Nous appelons également les donateurs internationaux à accroître l'assistance et la réponse humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et à appuyer l'action menée par l'ONU en ce sens.

À cet égard, nous soulignons la nécessité urgente de financer les interventions de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Par ailleurs, nous rappelons qu'il faut poursuivre les efforts de réconciliation palestinienne, et nous saluons les efforts de médiation qui appuient cette entreprise.

La paix et la stabilité au Moyen-Orient ne seront possibles que dans le cadre d'une solution juste, globale et durable au conflit israélo-arabe, conformément au droit international et aux résolutions internationales. Toute tentative d'imposer un fait accompli ne changera pas cette réalité et ne modifiera pas les faits juridiques et historiques ; elle n'entamera pas non plus la détermination du peuple palestinien à recouvrer ses droits légitimes, qui sont imprescriptibles.

La Tunisie maintiendra sa position ferme et de principe en appui au peuple palestinien et à ses aspirations à l'autodétermination, à la fin de l'occupation et à la création sur le territoire palestinien d'un État indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous avons bon espoir que les efforts concertés de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient, le Secrétaire général et les pays voisins, peuvent contribuer à sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement et à créer de véritables possibilités de parvenir à un règlement qui, à son tour, pourra jeter les bases de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans la région.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Je voudrais tout d'abord souligner une fois de plus qu'il est impératif d'empêcher une nouvelle escalade de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés et de rétablir le calme. Nous partageons les préoccupations exprimées concernant les récentes tensions à Gaza et appelons toutes les parties à prendre des mesures pour éviter d'exacerber les tensions et maintenir la cessation des hostilités.

Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques aveugles du Hamas contre Israël, notamment l'utilisation de ballons incendiaires. Nous appelons le Hamas et les autres groupes terroristes à mettre fin définitivement aux tirs de roquettes contre Israël.

Notre attention doit rester axée sur la situation humanitaire désastreuse à Gaza et sur ses répercussions pour les Palestiniens qui y vivent. Il demeure vital qu'Israël garantisse un accès régulier vers et depuis Gaza, conformément au droit international humanitaire, en particulier pour les acteurs et les fournitures humanitaires, pour les matériaux de reconstruction et à des fins médicales.

En Cisjordanie, nous devons tous être préoccupés par le grand nombre de Palestiniens qui ont été tués par les forces israéliennes ces dernières semaines. Depuis notre dernier débat du 28 juillet (voir S/PV.8826), neuf Palestiniens ont été tués en Cisjordanie, dont deux enfants. Nous exhortons les autorités israéliennes à mener des enquêtes transparentes et complètes et à demander des comptes aux responsables.

En ce qui concerne la gestion des récentes manifestations, nous appelons l'Autorité palestinienne à adhérer aux normes internationales en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion, et nous lui demandons instamment de respecter les droits de l'homme. Le recours à la violence contre des défenseurs des droits de l'homme, des militants et des manifestants pacifiques et les mauvais traitements infligés aux personnes détenues sont inacceptables.

À Jérusalem, nous restons préoccupés par le nombre élevé d'expulsions et de démolitions, notamment à Cheik Jarrah, à Silwan et à Oualaja. Malheureusement, en 2021, le rythme de ces actions israéliennes unilatérales s'est accéléré dans toute la Cisjordanie. Nous exhortons Israël à s'abstenir de toute action qui expulse les Palestiniens de leurs maisons, qui alimente le conflit et qui soit, hormis dans les circonstances les plus exceptionnelles, illégale en vertu du droit international. Par ailleurs, il est essentiel de maintenir le calme au Haram el-Charif /mont du Temple et de préserver le statu quo historique.

Dans ce contexte fragile, nous continuons de voir des signes d'espoir. Nous sommes heureux de voir des pompiers palestiniens et israéliens travailler ensemble pour éteindre des incendies à Jérusalem. Nous souhaitons voir une coordination et une coopération accrues entre Israéliens et Palestiniens, en particulier en ce qui concerne les initiatives économiques, pour contribuer à ouvrir la voie à la paix.

Le premier anniversaire de la signature des Accords d'Abraham, ce mois-ci, nous rappelle qu'il est possible de promouvoir la paix. Nous saluons la collaboration continue entre le nouveau Gouvernement israélien et les dirigeants palestiniens et nous l'encourageons vivement, et nous appelons les deux parties à travailler ensemble pour lutter contre les menaces immédiates et à long terme contre la paix et la stabilité.

Notre objectif collectif reste une solution prévoyant deux États, basée sur les frontières de 1967, que le Royaume-Uni est prêt à appuyer.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La situation à Gaza reste tendue. Il est clair que nous devons trouver des solutions à long terme, avant tout sous la forme d'un cessez-le-feu solide et durable. Nous saluons les efforts continus déployés par l'Égypte à Gaza.

Qu'il me soit permis de souligner une évolution positive, à savoir le memorandum d'accord conclu entre le Qatar et l'ONU pour fournir une aide pécuniaire à environ 100 000 familles dans le besoin à Gaza. Nous nous félicitons des contributions du Qatar et des efforts du Coordonnateur spécial et de son équipe. Cette aide permet de soulager les souffrances de la population civile, mais elle est également essentielle pour garantir la stabilité à Gaza.

En ce qui concerne la stabilité régionale, il reste crucial que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient puisse continuer de fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens. Nous demandons un financement suffisant pour l'Office.

La Norvège se félicite du fait qu'Israël a levé certaines restrictions imposées à Gaza. Nous demandons que d'autres mesures soient prises, notamment une augmentation du nombre de permis de travail accordés aux Gazaouites en Israël. La population de Gaza a besoin de possibilités économiques et commerciales accrues et doit pouvoir se déplacer davantage ; elle a également besoin d'avoir un véritable accès à ses pêcheries.

En outre, nous exhortons tous les acteurs à contribuer à la désescalade et à s'abstenir de toute action et de tout discours susceptibles d'attiser les tensions. Nous espérons que les groupes de Gaza respecteront le cessez-le-feu et répondront aux besoins de leurs populations. La population de Gaza ne pourra vivre en paix que si ses dirigeants s'attachent à la réaliser.

Seule une solution politique globale peut régler les problèmes qui sont à la base du conflit. Nous appelons de nouveau à une solution prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du droit international et des paramètres convenus au niveau international.

Je voudrais exprimer une fois de plus notre préoccupation concernant les activités de peuplement illégales, les démolitions et les expulsions menées par Israël. La proposition tendant à construire 9 000 nouveaux logements à Atarout isolerait davantage Ramallah de Jérusalem-Est. Conjuguées à d'autres projets dans la zone autour de Jérusalem, ces colonies de peuplement éloignent les perspectives d'un État palestinien d'un seul tenant et d'une solution viable à deux États.

Nous sommes préoccupés par l'intensification de la violence contre les Palestiniens, en particulier les enfants, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. De violents affrontements ont eu lieu récemment près du village de Beïta, lors de manifestations contre les tentatives d'établissement d'un nouvel avant-poste à proximité.

Nous exhortons Israël à s'abstenir de tout usage excessif de la force et à assurer la protection des Palestiniens contre les attaques perpétrées par les colons. Nous réaffirmons qu'une Autorité palestinienne forte est essentielle à la fourniture de services au peuple palestinien et au développement tant en Cisjordanie qu'à Gaza. Une Autorité palestinienne forte est une autorité qui est bien financée, qui fonctionne bien, qui est responsable et qui jouit d'une légitimité démocratique parmi le peuple palestinien.

La Norvège est également préoccupée par le traitement réservé aux manifestants et aux militants politiques par les forces de sécurité palestiniennes, notamment les récentes arrestations. Nous appelons l'Autorité palestinienne à honorer les obligations qui lui incombent en matière de droits humains, notamment le respect de la liberté d'expression et de la liberté de réunion. Nous félicitons le nouveau Gouvernement israélien d'avoir repris un vaste dialogue avec son homologue palestinien. Nous exhortons les parties à mettre à profit cette nouvelle dynamique de manière constructive, afin de réaliser des progrès sur un large éventail de questions en suspens.

La situation financière de l'Autorité palestinienne reste précaire. Ses recettes fiscales doivent être considérablement augmentées. Les possibilités de coopération sont également très nombreuses dans des domaines tels que le commerce, les infrastructures, l'eau, l'énergie et les télécommunications. En outre, la Norvège appelle les donateurs internationaux à intensifier leur aide et leurs contributions. Ces mesures, ainsi que d'autres visant à apporter des avantages tangibles aux personnes sur le terrain, seront débattues à la prochaine réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, que la Norvège organisera le 23 septembre à New York.

**M<sup>me</sup> Tra Phuong Nguyen** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé circonstancié.

Je tiens tout d'abord à dire combien nous sommes préoccupés par la récente recrudescence de la violence dans le territoire palestinien occupé. Le nombre de victimes augmente, en raison d'un usage excessif et alarmant de la force contre les civils.

Rien qu'en août, comme l'a mentionné M. Wennesland, plusieurs hommes et garçons ont été tués. De surcroît, près de 1 000 personnes ont été blessées en Cisjordanie. Dans le même temps, la situation à Gaza reste très instable et risque de dégénérer en un conflit intensifié du fait des violations continues de la cessation des hostilités.

Nous sommes également particulièrement préoccupés par le risque de conflit autour des Lieux saints à Jérusalem-Est. Si le statu quo n'est pas respecté, les affrontements seront inévitables et pourraient dégénérer en conflits religieux. Nous sommes convaincus que ce scénario ne profiterait à aucune des deux parties.

Nous appelons par conséquent toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et continuons d'exhorter Israël à cesser l'usage excessif de la force. Le dialogue et la négociation doivent être la voie principale menant à un règlement durable de la question. Nous nous félicitons du récent dialogue et encourageons les parties concernées à maintenir cette dynamique. Nous exhortons également toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

La violence meurtrière et le risque d'escalade ne font que souligner la nécessité d'un cessez-le-feu permanent. Nous nous félicitons des efforts de médiation déployés par les acteurs internationaux à cette fin et appelons toutes les parties concernées à reprendre les négociations en toute bonne foi. En l'absence d'un cessez-le-feu permanent et de mesures propres à le faire respecter, la reprise des hostilités interviendra rapidement.

La cessation des violences est certes essentielle, mais il convient de remédier aux causes profondes du conflit. Le Viet Nam est préoccupé par les informations récentes faisant état d'une nouvelle proposition visant à étendre les colonies de peuplement en Cisjordanie. Ces activités de peuplement sont contraires au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous demandons une fois de plus qu'il soit mis fin à ces activités et à toutes les autres mesures unilatérales qui aggravent les tensions, y compris les démolitions de maisons et de biens palestiniens en Cisjordanie. Les Palestiniens ont le droit de construire leurs propres maisons et de vivre en sécurité dans leurs communautés.

Nous réaffirmons notre ferme soutien à la lutte légitime du peuple palestinien pour faire valoir ses droits inaliénables. Il n'y a pas d'autre option qu'une solution des deux États, qui pourvoie à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, vivant côte à côte avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967 et d'un règlement négocié. Nous saluons toutes les initiatives destinées à rassembler les parties concernées à cette fin.

Avant de conclure, nous souhaitons appeler l'attention sur la situation humanitaire à Gaza. Alors que la nouvelle année scolaire a commencé, nous soutenons fermement les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ramener les enfants à l'école. Dans le même temps, nous sommes troublés par les violations signalées des écoles gérées par l'UNRWA. Les enfants et les établissements scolaires doivent être protégés par toutes les parties à un conflit, comme le mentionne la résolution 2573 (2021).

Nous nous félicitons des efforts internationaux coordonnés par l'ONU pour mettre en œuvre les mesures humanitaires et stabiliser la situation. Nous demandons aux donateurs internationaux d'apporter une aide financière supplémentaire à l'Autorité palestinienne pour lui permettre de surmonter sa situation financière désastreuse. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution du Qatar et du mémorandum d'accord signé entre l'ONU et le Qatar le 19 août aux fins de la livraison de l'aide à Gaza.

En outre, malgré l'assouplissement récent des restrictions commerciales dans la bande de Gaza, il demeure essentiel de garantir l'entrée sans entrave de toute l'aide humanitaire à Gaza. Nous continuons d'exhorter toutes les parties concernées à autoriser la circulation régulière et prévisible des marchandises à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza, afin de renforcer la fourniture des services de base, les moyens de subsistance de la population et l'économie en général.

**M<sup>me</sup> Gasri** (France) : Je tiens à remercier à mon tour le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient pour son exposé et à saluer sa mobilisation active au cours des derniers mois.

La France est également très préoccupée par les fortes tensions à Gaza. Nous appelons toutes les parties à la retenue, afin de prévenir toute nouvelle spirale de violence. Nous condamnons les tirs de ballons

incendiaires et de roquettes contre Israël, qui menacent des vies civiles en violation du droit international humanitaire. Ces tirs doivent cesser.

Nous appelons Israël à continuer d'assouplir les conditions d'entrée et de sortie de biens et de personnes depuis Gaza. L'aide est essentielle pour les populations de Gaza après la dernière escalade. Nous saluons à cet égard l'accord entre le Qatar et l'ONU pour la délivrance d'aide humanitaire à Gaza. Mais plus doit et peut être fait. Il est essentiel par ailleurs que l'aide parvienne bien aux bénéficiaires auxquels elle est destinée. L'Autorité palestinienne a tout son rôle à jouer à ce titre.

Nous sommes encouragés par la dynamique de dialogue et les premières mesures de coopération prises entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Nous appelons à un renforcement de cette coopération, qui peut contribuer à créer une atmosphère de confiance entre les parties et à répondre aux défis communs, qu'ils soient humanitaires, sanitaires, climatiques ou économiques.

La France, aux côtés notamment de ses partenaires allemand, égyptien et jordanien, dans le cadre du Groupe d'Amman, est déterminée à soutenir toutes les mesures concrètes et réciproques visant à restaurer la confiance entre les parties, en vue d'une reprise des négociations.

Nous sommes cependant préoccupés par la progression de la colonisation. L'annonce de la délivrance de permis de construction à des Palestiniens en zone C est un premier pas encourageant, mais elle ne peut pas masquer le fait que les avancées de la colonisation sont contraires au droit international et mettent en péril la solution des deux États. À cet égard, nous appelons les autorités israéliennes à s'abstenir de toute nouvelle action en matière de colonisation, à geler les démolitions et à suspendre définitivement les procédures d'expulsion qui visent les familles palestiniennes de Silwan et de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est.

Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et s'engager à respecter le statu quo sur les Lieux saints pour éviter un nouvel embrasement. La France appelle également à des progrès tangibles pour améliorer et renforcer la gouvernance palestinienne. Des institutions démocratiques fortes, fondées sur le respect de l'état de droit, demeurent indispensables pour la construction d'un État palestinien viable. À ce titre, nous déplorons les récentes arrestations de membres de la société civile palestinienne. Nous appelons également l'Autorité palestinienne à faire toute la lumière, de

manière transparente, sur les circonstances du décès de Nizar Banat, après son arrestation par les forces de sécurité palestiniennes fin juin.

La France réitère son attachement à la liberté d'expression et au respect des droits de l'homme dans les territoires palestiniens. Nous appelons l'Autorité palestinienne à se conformer à ses engagements internationaux sur ce sujet.

Pour finir, la France reste convaincue que la solution des deux États est susceptible de répondre aux aspirations des peuples palestinien et israélien et d'assurer la sécurité de tous ainsi que la stabilité de la région. Nous appelons tous les membres du Conseil à se mobiliser afin de préserver la perspective de la paix avant qu'il ne soit trop tard.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit du dernier débat organisé sous la présidence indienne du Conseil de sécurité, je voudrais vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, pour le bon déroulement de nos travaux au cours du mois d'août. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Comme l'a dit le Coordonnateur spécial, nous sommes une fois de plus confrontés à un scénario peu encourageant, étant donné que le cessez-le-feu entre Gaza et Israël semble de plus en plus fragile. La situation économique en Cisjordanie et la crise humanitaire à Gaza continuent de s'aggraver, comme en témoignent les mobilisations populaires récurrentes et les affrontements avec les forces de l'ordre qui en résultent.

Le Mexique a déjà souligné à plusieurs reprises la nécessité de briser le cycle de la violence et de ne pas perdre de vue le fait que la prospérité des Palestiniens contribue à la prospérité et à la sécurité des Israéliens. À cet égard, je voudrais axer mes observations sur les points suivants.

Premièrement, nous sommes très préoccupés par la situation précaire en matière de sécurité. Le Mexique condamne les bombardements qui visent certaines cibles dans la bande de Gaza, ainsi que les tirs de roquettes et d'engins incendiaires vers Israël effectués par des milices dans la bande de Gaza. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter les provocations.

Deuxièmement, nous regrettons que les restrictions à l'entrée et à la sortie des personnes et des biens de la bande de Gaza se poursuivent. Nous prenons note

des autorisations accordées par Israël pour certaines marchandises, mais il est clair que cela ne suffit pas. Nous sommes particulièrement préoccupés par les retards dans l'acheminement de l'aide humanitaire, et nous déplorons les obstacles à l'importation de matériaux pour la reconstruction de Gaza. Nous appelons Israël à lever le blocus imposé à la bande de Gaza dans les meilleurs délais, et nous prions instamment l'Égypte de veiller à ce que le poste frontière de Rafah soit ouvert systématiquement.

Les restrictions à la liberté de circulation constituent une forme de peine collective qui a de graves conséquences pour la population civile. Le respect des droits de l'homme ne compromet en rien la sécurité. En outre, le Mexique se félicite de l'accord conclu entre le Qatar et l'ONU, qui facilitera le transfert de ressources financières à Gaza. Nous nous félicitons également du don récent de 500 000 doses de vaccins fait par les États-Unis à la Palestine, dont 200 000 étaient destinées à Gaza.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation en Cisjordanie, le Mexique note avec inquiétude la fréquence des affrontements entre les forces de l'ordre israéliennes et les civils palestiniens. Les incidents survenus récemment dans les environs d'Hébron, de Naplouse, de Jénine et de Jérusalem-Est, au cours desquels plusieurs Palestiniens, dont 12 mineurs, ont été tués par balles par les forces de l'ordre israéliennes, sont tout simplement inacceptables. Nous exhortons Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et à redoubler d'efforts pour protéger la vie des civils, en particulier des enfants.

Les actes récurrents de répression des manifestations populaires, les arrestations arbitraires et le harcèlement de militants et de journalistes par les forces de sécurité palestiniennes sont tout aussi préoccupants. Le Mexique appelle l'Autorité palestinienne à préserver les droits à la liberté d'expression et d'association. Le respect des droits de l'homme et le respect du principe de responsabilité sont les pierres angulaires de la construction d'un État démocratique.

Quatrièmement, nous saluons l'activisme diplomatique dont Israël a fait preuve lors des récentes réunions de haut niveau avec des responsables marocains et égyptiens. Nous nous félicitons également de sa coopération croissante avec l'Autorité palestinienne en matière d'économie et de santé publique. Le Mexique espère que ce rapprochement se renforcera et que le différend concernant le transfert des recettes fiscales

qu'Israël perçoit au nom de l'Autorité palestinienne sera résolu. La situation budgétaire précaire de l'Autorité palestinienne entraîne des retards dans le paiement des salaires des fonctionnaires, qui constituent la principale source de revenus de milliers de familles palestiniennes.

Avant de conclure, je voudrais réitérer la condamnation par le Mexique des activités d'implantation et d'expansion de colonies de peuplement dans les territoires occupés. Nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies et à adopter des mesures pour inverser les tendances négatives sur le terrain, conformément à la résolution 2334 (2016). Nous appelons également à la suspension définitive des décisions d'expulsion dans des quartiers de Jérusalem-Est comme Cheik Jarrah, Silwan et Oualaja. Des décennies de conflit ont mis en évidence la désillusion de la population palestinienne et l'impérieuse nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Enfin, je voudrais réaffirmer une fois de plus que mon pays, le Mexique, appuie les efforts de la communauté internationale, y compris du Quatuor pour le Moyen-Orient, en faveur de la solution des deux États, à savoir une solution qui répond aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et aux aspirations à un État palestinien politiquement et économiquement viable, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire aux affaires extérieures, Harsh Vardhan Shringla, à la présente séance. Nous remercions également Tor Wennesland de son exposé éclairant.

Nous observons avec inquiétude les tensions persistantes dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. Il existe toujours un risque que les affrontements dans les zones frontalières de Gaza dégénèrent en hostilités de grande ampleur. Il existe également une menace permanente d'expulsion de plusieurs familles arabes du quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est. Le 2 août, la Cour suprême israélienne a reporté sine die les audiences dans cette affaire, ce qui pourrait conduire à une nouvelle escalade.

La position de la Fédération de Russie reste inchangée : les activités de peuplement illégales menées par Israël et l'expropriation de terres et de biens dans les territoires occupés constituent une violation du droit international. Ces actions entravent considérablement les efforts internationaux en faveur d'une reprise des

négociations directes entre Palestiniens et Israéliens le plus rapidement possible, pour permettre aux parties de parvenir à un règlement global des questions relatives au statut final.

Dans le même temps, il est impossible de parvenir à une stabilité durable sans rétablir l'horizon politique et relancer le processus de paix sur la base juridique internationale universellement reconnue, avec la solution des deux États comme élément clef.

Nous saluons également les efforts de médiation déployés par l'Égypte pour sortir le règlement palestino-israélien de l'impasse.

La paralysie prolongée du processus de paix, les mesures unilatérales provocatrices et les tentatives de marquer des points sur le plan de la politique intérieure par le recours à la force compliquent encore la situation déjà explosive dans la zone de conflit. À cet égard, nous pensons qu'il importe de préserver et de renforcer le consensus international sur un règlement israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à la solution des deux États.

La récente grave escalade des tensions dans le conflit israélo-palestinien, en mai de cette année, nous a rappelé une fois de plus les risques et les menaces que l'absence de règlement fait peser sur la sécurité régionale et internationale. Dans ce contexte, nous appelons les parties concernées à commencer à construire un Moyen-Orient stable et exempt de conflit dans l'esprit de notre concept de sécurité collective dans la région du golfe Persique, récemment renouvelé, en mettant l'accent sur sa dimension régionale. Un tel système servirait de prélude à la mise en place d'un dispositif commun d'après-crise pour la région du Moyen-Orient.

Nous préconisons la relance de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens, qui feraient droit aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et répondraient aux préoccupations compréhensibles d'Israël en matière de sécurité nationale. Dans cette entreprise, nous assignons un rôle particulier au Quatuor pour le Moyen-Orient, seul mécanisme internationalement reconnu pour faciliter un règlement israélo-palestinien.

À cet égard, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts visant à donner un nouvel élan aux activités du Quatuor. Nous appelons nos collègues du Quatuor à répondre positivement à notre proposition d'organiser

une réunion ministérielle à New York, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre, ainsi que des consultations dans un format élargi, avec la participation d'États de la région. Dans le même temps, nous comptons sur la communauté internationale pour appuyer ces initiatives.

**M. Lipand** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'Estonie reste déterminée à appuyer les efforts visant à trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. Comme cela a déjà été dit à maintes reprises, la seule voie viable pour y parvenir est celle des négociations directes sur la solution des deux États, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En attendant que les conditions propices à ces négociations soient réunies, nous demandons instamment au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures concrètes pour rétablir la confiance. Par exemple, de nouveaux efforts coordonnés pour renforcer la coopération économique sont indispensables et profiteraient aux citoyens des deux parties. Entre-temps, il est essentiel que toutes les parties s'abstiennent de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre la viabilité de la solution des deux États.

Nous sommes préoccupés par la persistance des tensions autour de Gaza, et nous appelons encore une fois les parties à continuer de respecter le cessez-le-feu et à faire tout leur possible pour empêcher de nouvelles violences. Le lancement continu de ballons incendiaires ainsi que le tir récent d'une roquette vers Israël sont inacceptables. Israël a le droit de se défendre, tout en assurant la sécurité et la protection de la population civile.

L'Estonie appuie sans réserve les efforts internationaux et régionaux déployés pour reconstruire Gaza et pour améliorer la situation humanitaire et socioéconomique désastreuse et insoutenable dans la bande de Gaza. L'accord conclu entre l'ONU et le Qatar sur la distribution de l'aide à Gaza est une étape positive à cet égard. Nous appelons toutes les parties à faciliter un accès humanitaire sans entrave.

En ce qui concerne la Cisjordanie, nous sommes préoccupés par la persistance des actes de violence, notamment les récents affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence et de toute provocation.

Nous sommes préoccupés par les récentes arrestations de militants palestiniens réclamant de la transparence dans l'enquête sur l'assassinat du militant politique Nizar Banat. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de garantir la liberté d'expression et la liberté de réunion et de mener à bien une enquête transparente sur la mort de Nizar Banat.

Nous sommes également préoccupés par les activités de peuplement d'Israël, ainsi que par les expulsions et la démolition de biens palestiniens en Cisjordanie. Nous appelons le Gouvernement israélien à s'abstenir d'encourager de telles activités, qui sont contraires au droit international.

Enfin, compte tenu des tensions sur le terrain, qui menacent la stabilité des Israéliens et des Palestiniens, je tiens à réaffirmer l'importance des efforts internationaux et régionaux qui aident les parties à prendre des mesures concrètes pour rétablir la confiance, contribuer à la reconstruction et à la stabilisation de Gaza et ouvrir un horizon pour des négociations sérieuses. Par ailleurs, il est essentiel de reprendre le processus de réconciliation interpalestinienne.

**M<sup>me</sup> Miguel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et des efforts qu'il déploie pour trouver une solution à la crise actuelle dans le territoire palestinien occupé.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, reste l'une des plus importantes questions de paix et de sécurité non réglées dans le monde d'aujourd'hui. Saint-Vincent-et-les Grenadines est convaincue que les efforts multilatéraux, notamment ceux du Conseil de sécurité et du Quatuor, pourraient contribuer à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Au cours du mois d'août, Israël, Puissance occupante, a poursuivi ses pratiques illégales et inhumaines dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, faisant des morts et des blessés parmi les civils palestiniens, notamment des enfants, en violation du droit international. Nous appelons de nouveau à une protection internationale immédiate pour le peuple palestinien, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève. Il est également impératif

que les parties concernées respectent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 21 mai afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence sur le terrain.

Nous restons profondément préoccupés par la poursuite des démolitions et des confiscations par Israël de structures palestiniennes à Jérusalem-Est et dans certaines régions de la Cisjordanie occupée, qui entraînent le déplacement de familles palestiniennes. Conformément à notre position de longue date sur cette question, nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin aux démolitions et aux confiscations de maisons et de biens palestiniens, conformément aux obligations qui incombent à Israël, Puissance occupante, en vertu du droit international humanitaire, et à cesser leur politique d'implantation et d'extension de colonies de peuplement.

La situation humanitaire désastreuse à Gaza reste une source de grave préoccupation. Les opérations humanitaires restent fortement entravées par le blocus israélien de Gaza, en vigueur depuis 14 ans, qui restreint l'accès à l'aide et aux secours humanitaires ainsi qu'aux efforts de reconstruction destinés à répondre aux besoins de la population de Gaza. Nous appelons de nouveau Israël à lever le blocus, qui continue de nuire gravement à tous les aspects de la vie à Gaza. En outre, nous demandons au Conseil de sécurité d'exiger que l'aide humanitaire soit autorisée à entrer à Gaza sans restrictions.

Sur une note plus positive, nous nous félicitons du récent accord conclu entre l'ONU et le Qatar pour le retour de certaines subventions qatariennes à Gaza, et nous encourageons la communauté internationale à contribuer à atténuer la crise humanitaire imminente. En outre, nous réitérons notre appel incessant et urgent à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat consistant à fournir des services aux réfugiés palestiniens.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attachée à la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël, ainsi qu'à une paix globale dans la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et aux paramètres convenus au niveau international. Le Conseil, à qui la Charte des Nations Unies a confié la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales, ne peut plus se permettre de fermer les yeux sur les souffrances du peuple palestinien. Il est urgent de trouver une solution pacifique, juste, durable et globale à ce terrible conflit.

**M. Aougi** (Niger) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé.

Ma délégation reste préoccupée par les récents développements dans la région, qui ne poussent guère à l'optimisme au regard des espoirs que nous avons nourris au lendemain de la trêve israélo-palestinienne de mai dernier. Les incidents observés au cours de ce mois, tout comme ceux des deux mois précédents, continuent de nous éloigner de cette perspective, en laissant toujours planer le spectre de la violence et de l'instabilité.

Il convient de souligner que la source de cette violence et de toutes ces souffrances qu'endurent ces deux peuples réside essentiellement dans la poursuite de la politique de colonisation effrénée menée par Israël depuis plusieurs décennies dans les territoires palestiniens, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la poursuite de la colonisation, de l'injustice et de la discrimination à l'égard du peuple palestinien qui engendre le mécontentement, la révolte et la violence. Les tragiques événements de mai dernier, tout comme la recrudescence des mouvements de protestation dans les territoires occupés, témoignent de cette réalité et devraient inciter le Conseil de sécurité, de par ses obligations, à tout faire pour y mettre fin.

Il est important que la communauté internationale, le Quatuor, les membres du Conseil, ainsi que les acteurs régionaux ayant une influence sur les parties, continuent d'exercer la pression nécessaire pour le maintien d'un cessez-le-feu durable et la reprise du processus de paix pour un dénouement heureux de ce conflit.

Au plan humanitaire, ma délégation se félicite de la réouverture par les autorités égyptiennes du point de passage de Rafah, de l'allègement du blocus par Israël pour l'importation des biens dans Gaza, ainsi que de l'annonce de la reprise prochaine du paiement de l'aide financière octroyée par le Qatar aux milliers de familles nécessiteuses de l'enclave.

Nous appelons la communauté internationale à une plus grande générosité à l'endroit de la population tant éprouvée de Gaza. Il est essentiel que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dispose des moyens lui permettant de poursuivre la fourniture de ses services vitaux aux milliers de familles palestiniennes dans le besoin, surtout après les bombardements israéliens, en ces temps de pandémie de maladie à coronavirus.

Israël, en tant que Puissance occupante, doit s'acquitter entièrement des responsabilités que lui impose le droit international humanitaire et veiller au bien-être et à la survie de la population sous son contrôle.

Pour conclure, le Niger réaffirme que seuls le retour aux paramètres internationaux et la reprise du processus de paix devant conduire à la réalisation de la solution des deux États viables, souverains et indépendants, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, pourraient conduire à une solution durable de la crise.

**M. Kiboino** (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux que le Secrétaire aux affaires extérieures de l'Inde préside la séance d'aujourd'hui, et nous remercions le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Le Kenya espère que l'accord de cessez-le-feu du 20 mai restera en vigueur. Néanmoins, la récente augmentation des attaques et des affrontements violents en Cisjordanie, ainsi que les tensions persistantes de la semaine dernière à Gaza, notamment le long de la clôture de sécurité, sont préoccupantes. S'ils ne sont pas contenus, ces heurts pourraient facilement atteindre les niveaux que nous avons connus en mai, voire pire encore.

Le Kenya condamne fermement la poursuite des tirs de roquettes depuis Gaza par le Hamas et tout autre groupe militant contre des civils et des cibles civiles en Israël. Nous condamnons en outre toutes les attaques terroristes et les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute hostilité, afin de garantir la sûreté et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région, il est essentiel que les parties s'engagent à respecter le cessez-le-feu et à participer aux efforts de médiation déployés par les acteurs régionaux, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et les envoyés spéciaux du Quatuor pour le Moyen-Orient. Le Kenya continue d'encourager les efforts constructifs de médiation régionale, notamment ceux visant à favoriser l'unité intra-palestinienne, en particulier après le report de l'élection présidentielle palestinienne.

La recrudescence de la maladie à coronavirus, notamment le variant Delta hautement contagieux dans la bande de Gaza, est alarmante compte tenu des

infrastructures sanitaires déjà fragiles, qui ont été sollicitées au-delà de leurs capacités. Le Kenya salue tous les efforts déployés pour contenir la propagation de la pandémie. Il est encourageant de constater que les vaccins sont désormais largement disponibles. Nous appelons de nos vœux une campagne énergique de promotion de la vaccination qui lutte contre les informations fausses et trompeuses.

Le Kenya reste vivement préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Nous continuons de demander qu'un accès sans entrave soit accordée à l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire. De surcroît, les instruments existants pour se prémunir contre le détournement des ressources humanitaires par des groupes militants doivent être pleinement opérationnels.

Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés en vue de l'élaboration d'un train de mesures intégré à l'appui du relèvement humanitaire à Gaza. Le récent accord d'un montant de 40 millions de dollars conclu entre le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies et le Qatar pour fournir des fonds aux familles de Gaza est une initiative qu'il faut saluer.

Dans l'attente des recommandations du Comité spécial de liaison, qui se réunira en septembre prochain, le Kenya continue d'appeler au renforcement du rôle et du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de relever l'ensemble des défis socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé.

Comme nous l'avons déjà dit, le caractère pratique et la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) devront tenir compte des différents facteurs qui ont des répercussions sur la paix, la sécurité et la stabilité, notamment la question des colonies, la continuité territoriale et les conséquences socioéconomiques immédiates des actes qui violent les dispositions de la résolution.

Le Kenya reste donc opposé à l'expansion des colonies existantes et à la création de nouvelles colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, car elles sont contraires au droit international et constituent un obstacle majeur à la concrétisation de la solution des deux États.

Pour finir, j'encourage les Israéliens et les Palestiniens, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, à n'épargner aucun effort pour promouvoir des négociations directes sur le statut final, seul moyen efficace de

parvenir à une paix durable. Nous nous félicitons des récents échanges au niveau ministériel mentionnés par le Coordonnateur spécial, qui constituent une évolution positive à cet égard.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) :  
Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Les tensions dans le territoire palestinien occupé se sont récemment intensifiées, jetant une ombre sur l'accord de cessez-le-feu conclu il y a trois mois. Les forces militaires israéliennes ont affronté des manifestants palestiniens le long de la frontière de Gaza à de multiples reprises, faisant de nombreuses victimes, dont des dizaines d'enfants. En outre, une opération d'arrestation menée par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie a entraîné la mort de plusieurs jeunes Palestiniens. Le Coordonnateur spécial Wennesland a demandé l'ouverture d'une enquête à ce sujet.

La Chine est profondément préoccupée par ces événements, et elle exhorte toutes les parties, en particulier Israël, à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter toute violence contre la population civile et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions. Nous demandons à Israël de respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, de mettre fin aux activités de colonisation en Cisjordanie et de cesser la démolition de maisons palestiniennes et l'expulsion de Palestiniens.

Le double choc du conflit et de la maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour fournir à la Palestine une aide humanitaire et une assistance par différents moyens, afin de lui permettre de faire face à la COVID-19, et doit continuer d'appuyer l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

La Chine se félicite de la coopération du Qatar avec l'ONU visant à apporter une aide à la population de Gaza. Nous exhortons Israël à ouvrir les points de passage pertinents, à lever le blocus imposé à Gaza et le siège de Gaza dans les meilleurs délais et à garantir l'accès de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction, au lieu de créer des obstacles.

La Chine a suivi de près la situation humanitaire en Palestine et a pris des mesures concrètes pour appuyer le peuple palestinien dans sa lutte contre la

pandémie. En mars, le Gouvernement chinois a fait don de 100 000 doses de vaccin contre la COVID-19 à la Palestine et fera prochainement don d'un million de doses supplémentaires. En outre, la Chine, en collaboration avec l'Égypte, va fournir aux Palestiniens de Gaza 500 000 doses de vaccin contre la COVID-19 produites par une usine de production de vaccins qui a été construite par les deux pays en Égypte. Nous allons également fournir 200 000 doses de vaccin contre la COVID-19 à l'UNRWA.

Les conflits fréquents entre la Palestine et Israël sont en grande partie dus au fait que le processus de paix au Moyen-Orient n'est plus sur la bonne voie, que les résolutions pertinentes de l'ONU n'ont pas été effectivement mises en œuvre et que le droit de la Palestine à créer un État a été violé à plusieurs reprises. Cela prouve une fois de plus que la clef du règlement durable de la question palestinienne réside dans la solution des deux États.

Lors d'une visite effectuée au Moyen-Orient le mois dernier, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, Wang Yi, a présenté trois idées pour ce qui est de la mise en œuvre de la solution des deux États, afin de sortir de l'impasse actuelle et de traduire le consensus sur la solution des deux États en actions concrètes. La Chine préconise de renforcer l'autorité de l'Autorité nationale palestinienne, d'appuyer l'unité et la réconciliation inter-palestiniennes, et d'encourager la Palestine et Israël à reprendre les pourparlers de paix sur la base de la solution des deux États. La Chine est prête à accueillir les pourparlers entre les négociateurs palestiniens et israéliens. La Chine appelle également à l'organisation d'une conférence de paix internationale sous l'égide de l'ONU, réunissant les membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient.

En tant qu'amie sincère du peuple palestinien, la Chine appuie la juste cause de la lutte de la Palestine pour ses droits nationaux et la création d'un État palestinien, pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuerons de travailler avec la communauté internationale pour préserver la paix et la justice, défendre l'équité et la conscience, pratiquer un véritable multilatéralisme et promouvoir un règlement global, raisonnable et juste de la question palestinienne, ainsi que l'instauration rapide d'une paix durable en Palestine, en Israël et dans l'ensemble de la région.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Secrétaire aux affaires extérieures, à la table du Conseil de sécurité. Je remercie M. Wennesland de son exposé. Le fait est que nous devrions tous être préoccupés par la montée des tensions entre Israël et la bande de Gaza au cours des dernières semaines et l'exposé complet de Tor Wennesland ne fait que renforcer ce point de vue. La fragilité du cessez-le-feu souligne l'urgence de s'attaquer aux causes profondes de ce conflit, comme il n'est nul besoin de le rappeler aux participants à la présente séance.

Le nombre élevé de victimes, dont des enfants, suite aux récentes violences survenues lors des manifestations le long de la frontière de Gaza est inacceptable. Par ailleurs, nous condamnons fermement les attaques aux ballons incendiaires menées depuis Gaza. Cette année, nous avons déjà été témoins de nombreuses pertes tragiques en vies humaines, notamment la mort d'enfants à Gaza et en Israël. En outre, 13 enfants ont été tués en Cisjordanie depuis le début de l'année dans le cadre de ce conflit, dont la plupart par des tirs à balles réelles des forces de sécurité israéliennes. Nous attendons du Gouvernement israélien qu'il demande des comptes aux auteurs de ces meurtres et qu'il mène des enquêtes transparentes à cette fin. Le risque d'une escalade encore plus grave est évident. Aujourd'hui, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à respecter les règles du droit humanitaire international applicables aux enfants en période de conflit armé.

Nous nous félicitons de certains faits nouveaux encourageants, notamment l'accord conclu en vue du paiement par le Qatar d'allocations aux familles vulnérables de Gaza par l'intermédiaire de l'ONU. La situation à Gaza reste désastreuse, marquée par des taux de chômage et de pauvreté alarmants, une insécurité alimentaire accrue et des services de santé qui ne sont pas à la hauteur des défis posés par la pandémie. Nous ne pouvons espérer résoudre ces problèmes de manière durable s'il n'y a pas d'espoir d'un avenir meilleur pour les Gazaouites, en particulier pour les jeunes de Gaza.

Il est impératif de donner cet espoir aux habitants de Gaza et de faire avancer les efforts en faveur de la reconstruction et du relèvement dans les meilleurs délais. Je réitère notre appel aux donateurs internationaux pour qu'ils intensifient leur appui, notamment par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je

tiens également à souligner la nécessité de garantir un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à Gaza. Les mesures positives qui ont été prises ces derniers jours doivent être accélérées et étendues. L'Irlande appelle de nouveau Israël à mettre fin à son blocus illégal, conformément à la résolution 1860 (2009).

Les membres du Conseil ont exprimé à maintes reprises leur appui à la création d'un État palestinien durable et souverain. Pour que cela soit possible, nous devons préserver la viabilité de la solution des deux États.

L'Irlande réitère son appel à Israël pour qu'il mette fin à toute expansion des colonies de peuplement, conformément au droit international. Nous restons très préoccupés par l'impact des colonies et la multiplication des rapports faisant état de la violence des colons contre les communautés palestiniennes. Nous demandons que les attaques contre des civils dans le territoire palestinien occupé cessent immédiatement et que les responsables répondent clairement de leurs actes.

Les démolitions, notamment à Homsa el-Bqaiia et Ras el-Tin le mois dernier, ainsi que les menaces d'expulsion de familles palestiniennes de leurs maisons, notamment à Cheik Jarrah, Silwan, Oualaja et ailleurs en Cisjordanie, reflètent une tendance profondément préoccupante en ce qui concerne le déplacement des Palestiniens, à laquelle il faut mettre fin. Nous rejetons toute tentative visant à porter atteinte au statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem, qui ne ferait qu'attiser davantage les tensions sur le terrain.

L'Irlande encourage le Quatuor à redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous reconnaissons également l'importance d'organiser des élections palestiniennes dans l'ensemble du territoire occupé, de donner une voix démocratique aux Palestiniens, de redoubler d'efforts en vue de la réconciliation entre les Palestiniens et de renouveler la légitimité des institutions nationales.

Nous continuerons de le dire : il est essentiel d'appuyer le droit des femmes palestiniennes à une participation pleine, égale et effective à tous les aspects de la vie publique et politique. Ce droit doit être garanti. Il nous incombe à tous de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Les arrestations et les actes d'intimidation visant les défenseurs des droits de l'homme et les militants pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association sont inacceptables. Il est également totalement inacceptable de leur refuser le droit de se réunir pacifiquement. Nous demandons à Israël et à l'Autorité palestinienne de protéger et de faire respecter ces droits fondamentaux.

Enfin, après des décennies de conflits et de pertes en vies humaines, nous savons tous que les causes profondes du conflit israélo-palestinien ne pourront être résolues qu'en mettant fin à l'occupation illégale, qui a débuté en 1967. Le seul moyen d'y parvenir est d'appliquer la solution des deux États, dont les paramètres sont bien connus et ont fait l'objet d'un accord. Cela permettrait de créer un État palestinien d'un seul tenant, démocratique et viable, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. C'est dans l'intérêt des deux peuples.

En dépit des obstacles, cela restera et doit rester notre vision et notre objectif commun, comme nous l'avons déjà énoncé dans de nombreuses résolutions de l'ONU, dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à midi.*